

Rapport de la Présidente

Séance publique du
vendredi 6 décembre 2019

4^{ème} Commission

N° CD-2019-5-4-2

Service instructeur

DSOL - Service de la tarification des établissements

Service consulté

BILAN DES AUTORISATIONS DE CREATIONS DE SERVICES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE POUR L'ANNÉE 2019

Résumé : le présent rapport a pour objet de présenter, en application de la loi, le bilan des autorisations de créations de services d'aide et d'accompagnement à domicile déposées en 2019 et des suites qui leur ont été données.

La loi n° 2015-1176 relative à l'Adaptation de la Société au Vieillessement (ASV) a transféré aux Départements la compétence sur les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) qui interviennent auprès des personnes âgées de plus de 60 ans, des personnes handicapées et des familles fragiles, pour des actions liées aux actes essentiels de la vie, au soutien à domicile, à la préservation ou la restauration de l'autonomie dans l'exercice des activités de la vie quotidienne et au maintien ou au développement des activités sociales et des liens avec l'entourage.

La création de ces services, qui relevait auparavant d'un agrément préfectoral, est soumise depuis le 1er juillet 2016 à une autorisation de la Présidence du Conseil départemental.

Dans la mesure où la création de SAAD est exonérée jusqu'au 31 décembre 2022 de la procédure d'appel à projet, les demandes d'autorisation reposent sur l'initiative des porteurs de projets.

Les dossiers sont instruits par le service de la tarification des établissements au regard des prescriptions législatives et réglementaires applicables à ces services : le code de l'action sociale et des familles (notamment le cahier des charges national applicable à l'ensemble des SAAD soumis à autorisation), le code du travail, le code de la consommation ainsi que le code de la construction et de l'habitat.

Le paragraphe V de l'article 47 de la loi ASV a également prévu que la Présidence du Conseil départemental communique chaque année à l'assemblée délibérante du Département ainsi qu'au Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie, le bilan des demandes de création présentées et des suites qui leur ont été données.

Ces informations figurent, pour l'année 2019, dans le tableau ci-dessous.

| PROMOTEUR | LOCALISATION DU SIEGE | ACTIVITES | DECISION DU DEPARTEMENT |
|---|-----------------------|--|--|
| Société "SAS AVS Besançon" (AGES&VIE SERVICES, Groupe KORIAN) | BESANCON | Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou l'aide à l'insertion sociale aux PA et aux PH Prestation de conduite du véhicule personnel des PA et PH Accompagnement des PA et PH dans leurs déplacements en dehors de leur domicile | Autorisation accordée, sur la base d'un dossier complémentaire à celui déposé en 2018. |
| Ludiqdom Senior | PFaffenheim | Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou l'aide à l'insertion sociale aux PA et aux PH | Rejet du dossier pour non-conformités: - de la qualification de la personne en charge de la direction, - des garanties de continuité de prise en charge, au regard des prescriptions du Code de l'Action Sociale et des Familles. |
| Société "RESIDE ETUDES SENIORS- Les Girandières" | MEAUX | Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou l'aide à l'insertion sociale aux PA et aux PH Prestation de conduite du véhicule personnel des PA et PH Accompagnement des PA et PH dans leurs déplacements en dehors de leur domicile | Autorisation accordée. |
| Société "SOLEIL A VIE" | RIEDISHEIM | Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou l'aide à l'insertion sociale aux PA et aux PH Accompagnement des PA et PH dans leurs déplacements en dehors de leur domicile | Demande retirée par le promoteur, dossier classé sans suites. |
| SAS "OVELIA 68" | COLMAR | Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou l'aide à l'insertion sociale aux PA et aux PH Accompagnement des PA et PH dans leurs déplacements en dehors de leur domicile | Dossier incomplet à ce jour, instruction en cours. |
| Société "AIDES SERVICES & ACCOMPAGNEMENTS" | HERIMONCOURT | Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou l'aide à l'insertion sociale aux PA et aux PH Accompagnement des PA et PH dans leurs déplacements en dehors de leur domicile Bénéficiaires de l'aide sociale départementale | Dossier incomplet à ce jour, instruction en cours. |

La 4^{ème} Commission a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa séance du 22 novembre 2019.

Je vous prie de bien vouloir en prendre acte.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT